

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Molac et M. Coronado

ARTICLE 2

A l'alinéa 5, après le mot :
« trouver »,
insérer les mots :
« ou qu'il pourrait se trouver ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que la lutte contre les conflits d'intérêts doit avant tout être préventive.